

Demain, Saint-Pie XII? Le 'pape du silence' et la Shoah *

Peur dire le moins, il est regrettable que Benoît XVI eût remis en mouvement le «train de la béatification de Pie XII» (une *patata bollente* dit-on en Italie) qui sommeillait sur une voie de garage et qu'il aurait été préférable d'y laisser encore pendant de longues décennies.

Indubitablement, Pie XII porte une part de responsabilité dans les événements de son temps. Certes, pas la plus lourde, comme l'ont prétendu à tort ceux qui ont diabolisé le 'vicaire' du théâtre d'Hochhut, un dramaturge non-juif. Mais le pape face à Hitler a, comme la plupart des responsables à son époque, tergiversé et biaisé, alors que sa voix pouvait porter loin et ses gestes peser lourd. En effet, quand Staline posait la question: «De combien de divisions dispose la pape?», ce n'était ni cynique ni naïf. Le pape disposait d'autres forces que les anges du ciel et ses gardes pontificaux à hallebardes et en uniformes dessinés par Raphaël: la conscience de centaines de millions de Chrétiens.

Qu'a fait le pape et qu'a-t-il omis de faire?

Des gestes insuffisants

Pie XII a sauvé des Juifs. Des spécialistes ont établi qu'il en a hébergé 477 au Vatican et dans des établissements sous souveraineté pontificale. Des Juifs ont été camouflés dans la garde pontificale. Le grand rabbin de Rome s'est converti au catholicisme après la guerre, en reconnaissance de l'abri que lui avait donné le pape.

À son instigation, des autorités catholiques et des nonces ont agi, dans tous les pays soumis aux nazis, pour protester contre les lois anti-juives et les déportations et ont apporté leur secours aux victimes, leur donnant asile dans les établissements religieux, leur ont fourni des sauf-conduits, des secours en ravitaillement et des subsides.

Plusieurs actions ponctuelles sont à porter au crédit de Pie XII.

En 1942, dans son message de Noël, il fit allusion à «[...] ceux qui, par le seul fait de leur nationalité ou de leur origine ethnique et sans aucune faute de leur part, ont été voués à la mort ou à une progressive extermination». En Juin 1943, lors d'un discours à un groupe de cardinaux, il évoqua «[...] ceux qui se tournent vers Nous, les yeux pleins d'une imploration angoissée, en butte, à cause de leur nationalité ou de leur race, à des catastrophes encore plus grandes et sont parfois destinés, même sans faute de leur part [...]». Suit le même texte. En 1943 encore, au moment où des milliers de Juifs erraient dans les rues de Rome pour échapper aux rafles, il fit publier un éditorial dans l'«Osservatore

* Paul Giniewski a analysé "Le silence et l'héritage de Pie XII" dans son livre *L'antijudaïsme chrétien: la mutation*, Paris, Ed. Salvator, 2000, pp. 237-244.

Romano» sur les efforts du pape pour «alléger les souffrances» sans distinction «ni de nationalité, ni de religion ni de race». Dans le contexte donné, estime l'historien Pinchas Lapide, «[...] ces paroles avaient une signification bien claire [...]: le pape veut que tous les catholiques fassent tout ce qu'ils peuvent pour cacher et sauver les Juifs des griffes allemandes»¹.

Mais c'est à peu près tout. Dans une lettre du 30 avril 1943 à l'évêque de Berlin, Pie XII regrette de ne pouvoir apporter aux Juifs «d'autre secours efficace que celui de notre prière». Et encore ne s'agit-il que des «catholiques non-aryens ou semi-aryens alors qu'on anéantit leur existence extérieure»². Était-ce sur le mode de ce secours efficace de la prière que devait s'exercer l'intervention du pape? En fait, cette attitude pouvait être interprétée comme un quasi-consentement, faute de protestation véhémement.

Une neutralité déclarée

Pie XII n'a ni fait ni dit ce qu'un pape face à l'Antéchrist aurait du faire et dire pour tenter de sauver 'les' Juifs. Et les motivations de ses actions et de ses abstentions, imbriquées étroitement, sont aujourd'hui parfaitement élucidées. Elles l'étaient au moment-même où elles se produisaient.

Dès 1940, informé des massacres de Pologne, il a laissé «[...] aux pasteurs en place le soin d'apprécier [...] si le danger de représailles [...] conseille la réserve [...] afin d'éviter des maux plus grands. C'est l'un des motifs pour lesquels Nous nous sommes imposés des limites dans nos déclarations».

Pendant que six millions de Juifs mouraient on pouvait s'attendre de la part de la plus haute autorité morale à des paroles de prophète pour stigmatiser la barbarie. Pie XII n'a cessé de pratiquer une sorte de neutralité.

Pourtant, à de multiples reprises, Pie XII avait été invité à parler. En 1942 notamment, par un représentant personnel du président Roosevelt. En janvier 1943, le gouvernement polonais en exil à Londres avait demandé au pape de lancer un appel en faveur des Juifs. En 1944, le grand-rabbin Isaac Herzog de Palestine lui avait adressé une requête similaire.

Dans ces conditions, le pape n'aurait-il pas dû prendre des positions en flèche? Le pape du temps d'Hitler n'aurait-il pas dû arborer l'étoile jaune, dénoncer clairement? L'excommunication publique des catholiques exécutant la shoah aurait peut-être produit des effets. Ne devait-elle pas être tentée?

Même après la guerre, le pape n'a pas condamné l'extermination des Juifs. Sa froide incompréhension de la Shoah est peut-être illustrée par sa lettre du 20 novembre 1946, publiée en 2005 par le «Corriere della Sera» où le pape «[...] demande à l'Eglise de France de ne pas restituer à leurs familles des enfants juifs baptisés pendant la guerre et qui avaient été confiés à l'Eglise»³.

¹ P. E. Lapide, *Rome et les Juifs*, Paris, Le Cerf, 1967, p. 321.

² *Idem*, p. 313. Saül Friedlander, *Pie XII et le III^e Reich*, Paris, Le Seuil, 1964, pp. 132-135.

³ Claude Meyer, *Les voies de Benoît XVI sont impénétrables*, en «Actualité juive», 24 décembre 2009, pp. 9-10.

Ajoutons que les historiens constatent, à côté des raisons de prudence alléguées par Pie XII, ses motivations politiques. Il aurait vu dans l'Urss un danger aussi grand que le nazisme. En août 1943, la délégation apostolique à Washington avait informé le Département d'État «[...] des progrès du communisme en Italie et en Allemagne et du danger que courait l'Europe d'en être victime à la fin des hostilités»⁴.

Les carences de Pie XII tiennent enfin (à charge? à décharge?) au fait qu'il n'était pas un pape précurseur du Concile Vatican II, qui allait esquisser un 'acquittement' des Juifs dans l'affaire du déicide de Jésus. Pie XII était de son temps, et dans la pensée théologique de ce temps, les Juifs étaient réprouvés. La fameuse encyclique 'cachée' ou avortée de son prédécesseur Pie XI, devait condamner l'antisémitisme dont «[...] les méthodes persécutrices ne peuvent se concilier avec l'esprit de l'Église catholique». Néanmoins, cette encyclique en était encore à faire état d'«[...] une inimitié constante du peuple juif vis à vis des Chrétiens» et de «[...] la nécessité de prendre des mesures énergiques pour sauvegarder la foi et les moeurs de ses fidèles et de protéger la société» des «[...] dangers spirituels auxquels le contact avec les Juifs peut exposer les âmes»⁵. Les Juifs étaient un danger et les Chrétiens étaient fondés à se protéger d'eux!

Une co-responsabilité collective

Les responsabilités de Pie XII sont donc établies. Mais comment les juger par rapport à celles d'autres acteurs de la même époque, dans une perspective historique et en équité?

Nous pensons que l'histoire arrivera un jour à l'interprétation des causes et de la nature de la Shoah: elle n'a pas été seulement un crime 'contre' l'humanité, mais un crime 'de' l'humanité contre les Juifs. Les exterminateurs nazis resteront, certes et jusqu'à la fin des temps, coupables et réprouvés sans réserve. Mais nombreux et variés ont été les co-auteurs du crime allemand.

Les peuples et les États n'ont rien fait pour arrêter l'ascension d'Hitler tant qu'il était temps, et quand il existait encore une possibilité de sauver des Juifs par l'émigration tous les pays civilisés ont interdit leurs portes aux rescapés de l'enfer nazi. L'idéologie qui inspirait cette conduite féroce a été définie par un parlementaire américain de cette époque: «Nous devons rester sourds aux pleurnichements des sentimentaux et des internationalistes larmoyants, fermer, condamner et blinder les portes de notre pays en permanence aux vagues de nouveaux immigrants et jeter la clef»⁶.

Roosevelt comme Churchill, les grands chefs de guerre des alliés, ont refusé de bombarder Auschwitz pour détruire les chambres à gaz et les voies ferrées

⁴ Guenther Lewy, "Holocaust and the Christian churches", en *Encyclopaedia Judaica*, Vol. 8, col. 912, Jérusalem, Keter, 1971.

⁵ Georges Passelecq, Bernard Sucheky, *L'Encyclique cachée de Pio XI*, Paris, Ed. de la Découverte, 1995, pp. 141 à 143, 289 et 290.

⁶ Arthur D. Morse, *While six million died*, London, Secker & Warburg, 1968, p. 140.

acheminant les trains de la mort. Aux Juifs qui leur demandaient d'agir, ils ont répondu qu'ils n'en possédaient pas les moyens techniques. Ils mentaient. Leurs armées de l'air ont bombardé les installations industrielles d'Auschwitz quelques bombes tombant accidentellement sur les camps! Et quand les Juifs hongrois tentèrent de négocier avec Eichmann et Himmler l'échange d'un million des leurs contre dix mille camions, l'un des négociateurs juifs, Joël Brand, s'entendit objecter par son interlocuteur anglais, lord Moyne: «Que voulez-vous que nous fassions d'un million de Juifs?»⁷.

Ces attitudes ne pouvaient que renforcer Hitler dans sa conviction que le monde se souciait fort peu du destin des Juifs et le fortifier dans sa volonté de les exterminer.

Il y eut donc une large co-responsabilité dans le crime. Pie XII et les autres co-responsables avaient une motivation commune: aucun ne voulait être en posture de faire la guerre pour les Juifs, et perdre par là l'allégeance des siens. Ce verdict final de l'histoire ne fait encore que lentement son chemin dans les consciences. On en est encore au stade où chacun accuse l'autre d'être le principal ou le seul acteur des crimes, au stade où tous cherchent à se disculper.

Il est dommage que Benoît XVI ait choisi de participer à cette erreur collective. Avoir amalgamé dans sa démarche Jean-Paul II avec Pie XII, «l'un le pape le plus aimé, l'autre le plus contesté» comme le constate le «Corriere della Sera», n'y change rien.

Les saints sont des exemples donnés par l'Eglise aux fidèles. Et Gilles Bernheim, le grand-rabbin de France, se refusant à «[...] croire que les Catholiques voient en Pie XII un exemple de moralité pour l'humanité», a exprimé le sentiment des Juifs et de tous les hommes épris de justice et de vérité.

Deux pensées cernent toute l'affaire Pie XII.

Celle de François Mauriac, le grand écrivain catholique français: «Nous n'avons pas eu la consolation d'entendre le successeur du Galiléen condamner clairement, nettement et non par des allusions diplomatiques, la mise en croix de ces innombrables "frères du Seigneur". Un crime de cette envergure (le crime nazis) retombe pour une part non médiocre sur tous les témoins qui n'ont pas crié et quelles qu'aient été les raisons de leur silence»⁸. Et celle du rabbin américain Marvin Hier au nom du Centre Simon Wiesenthal: «Faire un saint de Pie XII profanerait la mémoire de mes ancêtres et des millions de martyrs. Quoi? Un saint siégeait à Rome, alors qu'ils étaient emmenés vers les fours crématoires, sans même une protestation en écho?»⁹.

(Paul Giniewski)

⁷ Paul Giniewski, "Un troc avec le Diable", en *De Massada à Beyrouth*, Paris, Puf, 1983, pp. 135-136.

⁸ Préface de François Mauriac pour Léon Poliakov, *Le bréviaire de la haine*, Calmann-Lévy, 1951, p. X.

⁹ Tom Tugend, *Jewish group protests proposed Pius XII canonization*, en «The Jerusalem Post», 22 février 1993.